



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-143

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2021-10-20-00001 - Arrêté portant délégation de signature de Mme la comptable responsable de la trésorerie santé publique (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-10-20-00001

Arrêté portant délégation de signature de Mme
la comptable responsable de la trésorerie santé
publique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de la Creuse**
Trésorerie Santé Publique
3 avenue de Laure
BP 102
23002 GUERET Cedex

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie Santé Publique,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er : Délégation générale est donnée à **Madame BORDE Sylvie**, adjoint au responsable de service à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.
- de signer, pour l'action en recouvrement les décisions de remise gracieuse de frais de poursuite sans limite de montant
- de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans limite de montant
- de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances

Article 2 : Délégation générale est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,

NOM Prénom	Grade
AUCLAIR Christophe	Contrôleur
BOUCHE Julien	Contrôleur
COTTIN Olivier	Contrôleur
FAVREAU Julien	Contrôleur
GLOMOT Samuel	Contrôleur
HEINZLE Bastien	Contrôleur
RAMEAUX Carole	Contrôleuse
LEROUX Evelyne	Agente
LOURENCO Hervé	Agent
POUCHOL-BLANCHON Marjorie	Agente

Article 3 : Pour l'action en recouvrement, délégation spéciale est donnée, à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

NOM Prénom	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BOUCHE Julien	Contrôleur	9 mois	10 000 €
HEINZLE Bastien	Contrôleur	9 mois	10 000 €
FAVREAU Julien	Contrôleur	9 mois	10 000 €

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, aux agents désignés ci-après :

NOM Prénom	Grade	Actes autorisés
AUCLAIR Christophe	Contrôleur	
BOUCHE Julien	Contrôleur	
HEINZLE Bastien	Contrôleur	
FAVREAU Julien	Contrôleur	

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Creuse.

Fait à GUERET, le 20 octobre 2021

Le comptable


Catherine BLANCHON

